APERÇU DU FONDS
FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.

Fonds Fidelity Actions mondiales+ Équilibre

Série B

8 NOVEMBRE 2024

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds Fidelity Actions mondiales+ Équilibre - série B (le « Fonds ») dont vous devriez prendre connaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») au 1 800 263-4077 ou à l'adresse *sc.francais@fidelity.ca*, ou visitez le *fidelity.ca*.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Le 8 novembre 2024, les frais d'administration des parts de série B du Fonds passeront de 0,225 % à 0,165 %, ce qui pourrait entraîner une diminution du RFG de la série B à l'avenir. Les frais d'administration sont indiqués dans le prospectus simplifié du Fonds.

BREF APERÇU*

CODES DU FONDS	($ CA) FSI : 7806 ($ US) FSI : 7813
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE	15 mai 2024
VALEUR TOTALE DU FONDS AU 30 SEPTEMBRE 2024	128 millions $
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	Non disponible puisque cette série du Fonds est nouvelle
GESTIONNAIRE DU FONDS	Fidelity Investments Canada s.r.i.
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	Fidelity Investments Canada s.r.i.
DISTRIBUTIONS	Annuelles, de mi-décembre à fin décembre
PLACEMENT MINIMUM†	Initial : 500 $, supplémentaire : 25 $

* Le présent document vise les parts de série B offertes dans le cadre du Programme Privilège de Fidelity (le « Programme »). Veuillez vous reporter à la rubrique « Combien cela coûte-t-il? » ci-après pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme.
† Ces montants peuvent changer de temps à autre, et Fidelity peut renoncer à cette exigence. Consultez la rubrique « Frais du fonds » pour connaître les seuils de placement minimal liés aux distributions sur les frais applicables aux parts de série B dans le Programme, et communiquez avec votre représentant pour obtenir des précisions.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit principalement dans une combinaison de titres de capitaux propres et un large éventail de titres à revenu fixe d'émetteurs des États-Unis et d'autres émetteurs du monde entier. Il peut investir dans ces titres directement ou indirectement au moyen de placements dans des fonds sous-jacents, parmi lesquels peuvent se trouver des fonds communs de placement alternatifs liquides.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 septembre 2024. Les placements du Fonds sont appelés à changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (30 SEPTEMBRE 2024)

1	Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales	18,37 %
2	Fonds Fidelity Canada Plus, série O	18,22 %
3	Billets du Trésor américain	15,20 %
4	Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada Composantes multi-actifs	12,72 %
5	Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé	10,73 %
6	Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes, série O	5,49 %
7	Fonds Fidelity Créances Marchés émergents Composantes multi-actifs	3,46 %
8	Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes multi-actifs	3,36 %
9	Obligations du Trésor américain	3,31 %
10	Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs	3,14 %
Pourcentage total des 10 principaux placements		**94,01 %**
Nombre total de placements		**1 415**

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (30 SEPTEMBRE 2024)

PAR TYPE D'ACTIF	%
Actions étrangères	33,74 %
Obligations étrangères	31,65 %
Actions canadiennes	17,73 %
Obligations américaines à rendement élevé	10,33 %
Trésorerie	5,39 %
Titres convertibles	0,45 %
Obligations canadiennes à rendement élevé	0,43 %
TACHC américains de qualité	0,12 %
Autres obligations canadiennes	0,11 %
Autres placements et actifs nets	0,05 %

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Fidelity estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **faible à moyen**.

Comme il s'agit d'un nouveau Fonds, le niveau de risque n'est qu'une estimation de Fidelity. Généralement, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer tout l'argent que vous avez investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série B du Fonds depuis la date de création de cette série. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

L'information sur cette série du Fonds ne sera disponible que lorsque la série aura été offerte depuis une année civile complète.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR TROIS MOIS

L'information sur cette série du Fonds ne sera disponible que lorsque la série aura été offerte depuis une année civile complète.

RENDEMENT MOYEN

L'information n'est pas disponible, car cette série du Fonds est offerte aux investisseurs depuis moins de 12 mois consécutifs.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- prévoient détenir leur placement de moyen à long terme
- souhaitent obtenir une exposition à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe mondiaux, et bénéficier d'un potentiel d'exposition à des fonds communs de placement alternatifs liquides
- veulent profiter de l'avantage d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds
- peuvent s'accommoder de la volatilité des rendements généralement associée aux placements dans des titres de capitaux propres et aux stratégies de fonds communs de placement alternatifs liquides
- cherchent à bénéficier de distributions sur les frais de gestion et d'administration combinés en fonction du montant de leur placement dans le Programme

Le Fonds n'est pas un placement approprié si vous avez un horizon de placement à court terme.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais et les charges que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série B du Fonds. Les frais et charges, y compris les commissions, peuvent varier entre les séries d'un fonds et entre les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Les parts de série B du Fonds font automatiquement partie du Programme. Le Programme offre une réduction des frais de gestion et d'administration, versée sous la forme d'un réinvestissement de distributions (« distributions sur les frais »), qui augmente progressivement en fonction de la valeur de l'actif, résultant en des frais de gestion et d'administration combinés moins élevés (avant la taxe de vente) que prévu. Nous verserons automatiquement des distributions sur les frais applicables aux parts de série B du Fonds lorsque la valeur de votre actif atteint le seuil de placement admissible. Si vous ne respectez plus les critères du seuil de placement admissible d'un palier donné des distributions sur les frais, nous diminuerons automatiquement le taux des distributions sur les frais à celui d'un palier inférieur, ce qui donnera lieu à des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés (avant la taxe de vente) sans toutefois être supérieurs aux frais de gestion et d'administration combinés de la série B. Veuillez vous reporter au tableau des distributions sur les frais à la rubrique « Frais du fonds » ci-après. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme, consultez les rubriques « Souscriptions, échanges et rachats » et « Frais et charges » dans le prospectus simplifié du Fonds, et communiquez avec votre représentant.

1 FRAIS DE SOUSCRIPTION

Vous pourriez devoir payer des frais de souscription à l'achat des parts de série B du Fonds.

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	LES FRAIS QUE VOUS VERSEZ À L'ACHAT DE VOS PARTS		
	EN POURCENTAGE (%)	EN DOLLARS	COMMENT ÇA FONCTIONNE
Frais de souscription initiaux	0 % à 5 % du montant de l'achat	0 $ à 50 $ pour chaque tranche de 1 000 $ investie	▪ Vous décidez du taux avec votre représentant. ▪ Les frais de souscription initiaux sont déduits du montant de l'achat et sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.

2 FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement.

Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des frais d'administration fixes, des frais d'exploitation et des frais d'opérations (coûts du fonds). Les frais de gestion annuels de la série correspondent à 1,85 % de la valeur de la série. Les frais d'administration fixes annuels de la série s'inscrivent dans l'un des trois paliers ci-dessous, selon la valeur de l'actif du Fonds.

VALEUR DE L'ACTIF DU FONDS	FRAIS D'ADMINISTRATION
Moins de 100 millions $	0,225 %
100 millions $ à 1 milliard $	0,215 %
Plus de 1 milliard $	0,205 %

Comme il s'agit d'une nouvelle série, les frais d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

Les distributions sur les frais applicables aux parts de série B sont présentées dans le tableau ci-après :

VALEUR DE L'ACTIF	PALIER	DISTRIBUTION SUR LES FRAIS
0 $ - 249 999 $		s.o.
250 000 $ - 999 999 $	1	0,075 %
1 000 000 $ - 2 499 999 $	2	0,150 %
2 500 000 $ - 4 999 999 $	3	0,175 %
5 000 000 $ - 9 999 999 $	4	0,225 %
10 000 000 $ - 24 999 999 $	5	0,275 %
25 000 000 $ - 49 999 999 $	6	0,300 %
50 000 000 $ et plus	7	0,325 %

Renseignements sur la commission de suivi

Les commissions de suivi sont des commissions régulières. Fidelity verse des commissions de suivi à tous les courtiers, y compris les courtiers à escompte, tant que vous possédez des titres du Fonds. Ces commissions concernent les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ces commissions sont notamment versées à des courtiers à escompte pour l'ensemble des services, outils et autres types d'assistance qu'ils offrent.

La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

COMMISSION DE SUIVI	
EN POURCENTAGE (%)	EN DOLLARS
Jusqu'à 1,000 % de la valeur de votre placement chaque année	De 0 $ à 10,00 $ chaque année pour chaque tranche de 1 000 $ investie

3 AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, conservez, vendez ou échangez les parts du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations à court terme	Si vous vendez ou échangez des parts dans les 30 jours suivant votre premier achat ou échange visant le Fonds, vous *devrez* verser 1 % de la valeur de ces parts. Si vous vendez ou échangez des parts dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant le Fonds, vous *pourriez* devoir verser 1 % de la valeur de ces parts ou votre compte pourrait faire l'objet d'une restriction ou d'une fermeture. Ces frais sont versés au Fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant pourrait vous imputer jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre des titres d'une autre série du Fonds ou d'un autre Fonds Fidelity.
Frais pour rachats appréciables	Si vous avez été informé que vous détenez un pourcentage appréciable des titres d'un Fonds, vous *serez* assujetti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez si vous vendez ou échangez ces parts du Fonds dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant les titres du Fonds. Vous *pourriez* être assujetti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts si vous omettez de fournir à Fidelity le préavis requis avant d'effectuer un rachat appréciable. Ces frais sont versés au Fonds.

ET SI JE CHANGE D'AVIS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'intenter une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Fidelity ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Fidelity Investments Canada s.r.i. 483 Bay Street, North Tower Suite 300 Toronto (Ontario) M5G 2N7	TÉLÉPHONE :	416 307-5200
	SANS FRAIS :	1 800 263-4077
	COURRIEL :	sc.francais@fidelity.ca
	SITE WEB :	fidelity.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Toutes les marques de commerce sont la propriété de Fidelity Investments Canada s.r.i.